**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

**AIDE A LA PRODUCTION MUTUALISEE**

**Nom de la structure demandeuse :**

Nom de l’association ou de la collectivité, si différent du nom de la structure :

**Dossier à retourner complet accompagné d’une lettre de demande de subvention**

**Date de dépôt : 15 mai 2022 pour la saison 2022/2023**

**Région des Pays de la Loire**

***Direction Culture, sport et associations***

 ***Service Culture***

**44966 NANTES CEDEX 9**

**Mylène LUCAS 🕿 02.28.20.51.05**

***Merci de ne pas relier ni agrafer vos dossiers de subvention. Préférez des trombones ou des sous-chemises.***



# 1. Présentation de votre structure

## a- Identification de votre structure

Nom de votre association ou collectivité :

Adresse de son siège social :

Téléphone : Mél :

Site Internet :

Adresse de correspondance, si différente :

N°SIRET[[1]](#footnote-1) : Code APE :

Association assujettie à la TVA : □ oui □ non

(joindre la copie du document indiquant que votre association n’est pas assujettie)

**b- Identification de la (ou les) personne(s) chargée(s) du dossier**

Nom : Prénom :

Fonction au sein de la structure :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mél :

Nom : Prénom :

Fonction au sein de la structure :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mél :

**c- Renseignements d’ordres administratif et juridique**

N° de licence[[2]](#footnote-2)d’entrepreneur de spectacle :

Nom du titulaire de la licence :

Date de l’arrêté d’attribution :

**d- Equipe administrative**

Emplois permanents et leurs fonctions :

……………………………………………………………

……………………………………………………………

#  2. Eléments sur vos projets de production mutualisée

1. **Présentation des projets accueillis**

***Complétez l’intégralité du tableau en annexe***

1. **Actions culturelles prévues dans les projets de résidence, le cas échéant**

Pour chaque projet concerné, indiquez dans le cadre ci-dessous :

- le type d’action culturelle prévue

- le/les publics concernés (en particulier s’il s’agit de lycéens, apprentis, publics éloignés, amateurs)

- la durée et les dates de l’action

**Autres commentaires sur vos projets et modalités de soutien (accompagnement des compagnies sur l’administratif et/ou la diffusion, etc.) :**

# 3. Attestation sur l’honneur [[3]](#footnote-3)

***Remarque : si le signataire n’est pas le représentant légal de l’association, merci de joindre copie de l’habilitation.***

Je soussignée, (*nom, prénom*) ,

Représentant(e) légal(e) de la structure (*nom*) ,

- Déclare que la structure est en règle au regard de l’ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier ;

- Demande une subvention de (*montant*) €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire/postal de la structure

Fait à

Le

Signature :

# 6. Pièces nécessaires à l’instruction, à joindre au dossier de demande d’aide

 **Si ces pièces n’ont pas été déposées lors d’une autre demande d’aide de l’année n :**

* Statuts déposés ou approuvés
* Procès-verbaux des deux dernières Assemblée Générale de l’association ;
* Dernier comptes annuels approuvés (bilan financier et compte de résultat) ;
* Numéro de SIRET / code APE ;
* Relevé d'identité bancaire ou postal
* Description des équipements mis à disposition des équipes artistiques ;

 **Pour les projets de production mutualisée spécifiquement :**

* une lettre sollicitant le soutien de la Région Pays de la Loire ;
* le formulaire « Aide à la production mutualisée » et ses annexes, dont le budget certifié exact ;
* courte note d’intention pour chacune des résidences et présentation de la ou des équipes artistiques invitées ;
* **les contrats de coproduction ou d’engagement (contrats de travail) relatifs aux équipes accueillies en résidence ;**
* **les lettre(s) d’engagement ou contrat(s) de coproduction ou de cession des deux autres partenaires du projet**
1. Pour recevoir la subvention (si elle vous est accordée) vous devez disposer d’un numéro Siret qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n’en avez pas, il vous faut dès maintenant demander ce numéro à la direction régionale de l’Insee. **La démarche est gratuite**. [↑](#footnote-ref-1)
2. Celle-ci est obligatoire dès lors que votre association programme plus de six spectacles par an. C’est la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles, service déconcentré du Ministère de la Culture) qui les délivre. Pour toute information complémentaire à ce sujet, vous pouvez appeler les services de la DRAC au 02.40.14.28.02. [↑](#footnote-ref-2)
3. **ATTENTION** :

Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier. [↑](#footnote-ref-3)